

RAPPORT FINANCIER 2024



© France Parrainages



france-parrainages.org



“Un lien qui transforme la vie”

SOMMAIRE

LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE	03
PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2024	05
LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024	07
• Compte de Résultat par Origine et Destination	07
• Commentaires sur le Compte de Résultat par Origine et Destination	09
LES COMPTES DE L'ANNÉE 2024	14
• Bilan et compte de résultat	15
• Annexes des comptes	21
LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	40



Les activités de France Parrainages se sont bien développées en 2024. Voici quelques faits marquants :

A l'international :

- 842 nouveaux parrainages ;
- 852 parrainages upgradés ou remplacés.

En France :

- 267 nouveaux parrainages en France ;
- 1 nouvelle antenne dans le Puy-de-Dôme ;
- Lauréate pour ouvrir une antenne dans la Manche au premier trimestre 2025, ce qui sera la première implantation en Normandie ;
- Des subventions départementales et gouvernementales en augmentation ;
- 8 nouveaux partenariats financiers (7 mécènes et 1 conseil départemental) ;
- La diffusion pour la deuxième fois pour France Parrainages d'une campagne institutionnelle.

Cette année 2024 fut très fructueuse pour France Parrainages et cela grâce à l'engagement constant et soutenu de ses collaborateurs, de ses marraines et parrains, de ses bénévoles, de ses donateurs, de ses mécènes, de ses financeurs publics. Nous vous remercions chaleureusement de votre engagement pour la cause des enfants ; grâce à vous 18 979 enfants et jeunes ont bénéficié des différents programmes de France Parrainages en France et dans le monde.

Voici en synthèse ce qu'il faut retenir pour France Parrainages en quelques chiffres pour l'année 2024 :

- 6,8 millions d'euros de produits collectés ;
- Près de 434 000 heures de bénévolat valorisées à 7,4 millions d'euros ;
- 60,3% des produits collectés proviennent de la générosité du public, 29,6% sont des subventions publiques et 10,1% proviennent du mécénat ;
- 77,9% des dépenses sont consacrées aux missions sociales, 14,6% aux frais de recherche de fonds, 7,5% aux frais de fonctionnement de l'organisme et à l'impôt sur les placements financiers ;
- Un résultat positif de 151 k€ ;
- Une trésorerie nette¹ positive de près de 2,9 millions d'euros à la fin de l'année, dont 998 k€ en fonds dédiés.

Les produits collectés sont en légère augmentation de +0,4% en 2024. Cette hausse provient pour +1,5% de la générosité public et non public, +2,4% des subventions et autres concours publics et -3,5% de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent de +4,6%. Cette hausse des charges provient pour 62,2% des dépenses liées au parrainage en France et à l'étranger, 56,2% des frais de recherche de fonds, 13,8% des frais de gestion et -32,2% des reports des fonds dédiés.

Ainsi, les produits moins les charges génèrent un excédent de 151 k€. Cela permet de consolider une situation positive pour la cinquième année consécutive et de continuer à constituer nos réserves. Elles s'élèveront à 1 620 k€ après affectation de l'excédent de l'année.

L'année 2025, tout en continuant de maîtriser nos coûts, sera une année de développement tant en France qu'à l'international.

Vous trouverez plus de détails dans le présent rapport financier et nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que la lecture de ce document pourrait faire naître.

Encore un immense merci à toutes et tous, marraines, parrains, bénévoles, donateurs, mécènes, financeurs publics et bien sûr collaborateurs de France Parrainages, pour ce que vous avez réalisé en 2024. Nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de votre soutien et votre engagement en 2025 et au-delà ! ”

Magalie Nay
Trésorière de France Parrainages

(1) Disponibilités et placements bancaires, valeurs mobilières de placements moins les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.



© France Parrainages

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2024

À L'INTERNATIONAL

18 061
ENFANTS ET JEUNES
AIDÉS EN 2024
dont **9 636** enfants qui ont
bénéficié d'un parrainage individuel

41
PARTENAIRES
LOCAUX
dans le monde

170
CENTRES
DE PARRAINAGE
à l'international
situés dans 15 pays à fin 2024

EN FRANCE

953
PARRAINAGES ACCOMPAGNÉS
par France Parrainages en 2024
1 310 en prenant en compte les associations
partenaires membres du réseau France Parrainages⁽²⁾

12
ANTENNES
DE PARRAINAGE
de proximité en France à fin 2024
(Ardennes, Ille-et-Vilaine, Moselle, Nord,
Pas-de-Calais, Picardie, Seine-Saint-
Denis, Val-de-Marne, Meuse, Gironde,
Seine-et-Marne et Puy-de-Dôme)

7
ASSOCIATIONS
PARTENAIRES⁽²⁾,
membres du réseau France Parrainages
et situées dans les Bouches-du-
Rhône, en Charente-Maritime, en
Haute-Loire, dans le Rhône, dans les
Vosges, en Vendée et dans le Var

(2) Les associations partenaires sont indépendantes financièrement et juridiquement de France Parrainages.

64 BÉNÉVOLES RÉGULIERS
et **1 250 PARRAINS ET**
MARRAINES DE PROXIMITÉ
qui ont consacré plus de **434 000 heures**
de bénévolat à l'association en 2024

45 salariés à fin 2024

6,8 M€
DE PRODUITS COLLECTÉS ⁽³⁾

60,3%
liés à la
générosité
du public

29,6%
provenant de
subventions
publiques

10,1%
issus du
mécénat privé

77,9% ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
AUX MISSIONS SOCIALES

14,6% ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
aux frais de recherche de fonds

7,5 % ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
aux frais de fonctionnement et à
l'impôt sur les placements financiers

⁽³⁾ Total des produits hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisations des fonds dédiés antérieurs.

⁽⁴⁾ Total des charges hors dotations aux provisions et aux dépréciations et reports en fonds dédiés de l'exercice.

LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

Produits et charges par origine et destination en K€	2024		2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
Produits par origines				
1. Produits liés à la générosité du public	4,125.9	4,125.9	4,077.2	4,077.2
1.1 Cotisations sans contrepartie	88.8	88.8	81.1	81.1
1.2 Dons, legs et mécénat	4,021.4	4,021.4	3,993.9	3,993.9
Dons manuels	3,696.9	3,696.9	3,595.0	3,595.0
Legs, donations et assurances-vie	92.2	92.2	222.3	222.3
Mécénat	232.3	232.3	176.7	176.7
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	15.7	15.7	2.2	2.2
2. Produits non liés à la générosité du public	690.4		626.7	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	642.2		584.6	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	48.2		42.2	
3. Subventions et autres concours publics	2,029.3		1,847.2	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	10.1	-	7.1	-
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	810.5	783.1	1,078.7	859.8
TOTAL	7,666.2	4,909.0	7,637.1	4,937.0
Charges par destinations				
1. Missions sociales	5,201.6	3,236.6	4,997.9	3,178.4
1.1 Réalisées en France	2,017.1	52.2	1,878.6	59.1
Actions réalisées par l'organisme	2,017.1	52.2	1,878.6	59.1
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	3,184.5	3,184.5	3,119.3	3,119.3
Actions réalisées par l'organisme	550.1	550.1	568.3	568.3
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2,634.4	2,634.4	2,550.9	2,550.9
2. Frais de recherches de fonds	975.6	271.1	791.6	128.3
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	642.4	250.4	476.2	106.2
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	333.3	20.7	315.4	22.2
3. Frais de fonctionnement	496.2	424.6	462.8	259.5
4. Dotations aux provisions et dépréciations	53.5	43.4	40.8	33.7
5. Impôt sur les bénéfices	6.0	-	6.9	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	782.2	782.2	887.8	887.8
TOTAL	7,515.2	4,758.0	7,187.8	4,487.7
Excédent ou déficit	151.0	151.0	449.3	449.3

Contributions volontaires en nature en K€	2024		2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
Produits par origines				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	7,380.8	7,380.8	6,230.9	6,230.9
Bénévolat	7,380.8	7,380.8	6,230.9	6,230.9
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	334.4		520.6	
3. Concours publics en nature	0.0		0.0	
Prestations en nature	0.0		0.0	
Dons en nature	0.0		0.0	
TOTAL	7,715.2	7,380.8	6,751.5	6,230.9
Charges par destinations				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	7,367.8	7,367.8	6,215.8	6,215.8
Réalisées en France	7,317.1	7,317.1	6,162.2	6,162.2
Réalisées à l'étranger	50.7	50.7	53.7	53.7
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	6.5	6.5	7.6	7.6
3. Contributions volontaires au fonctionnement	6.5	6.5	7.6	7.6
4. Prestation en nature non liées à la générosité du public	328.3		509.9	
5. Dons en nature non liés à la générosité du public	6.1		10.6	
TOTAL	7,715.2	7,380.8	6,751.5	6,230.9

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

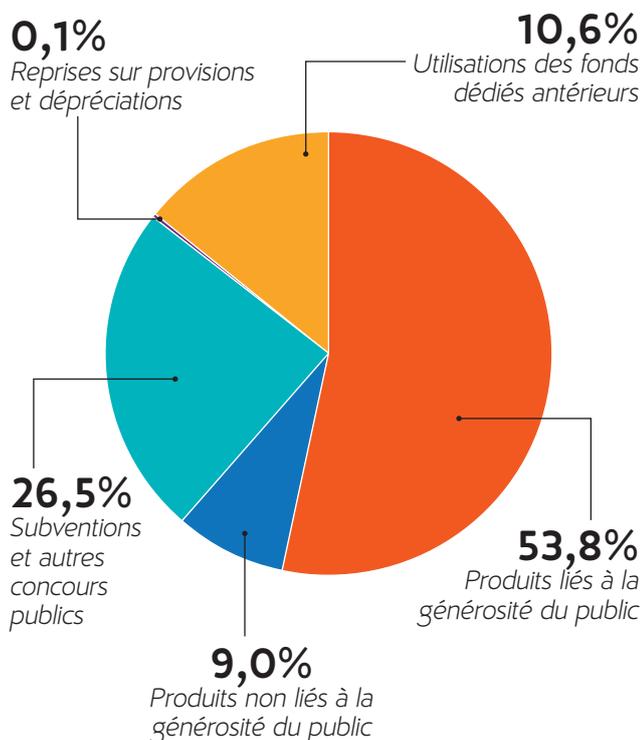
Le modèle du compte de Résultat par Origine et par Destination a été construit sur la base de l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Ce modèle établi à partir du compte de résultat et d'éléments issus de la comptabilité analytique vise à mieux mettre en valeur les produits et charges liés à la générosité du public.

1. PRODUITS DE L'EXERCICE

Le total des produits enregistrés par France Parrainages en 2024 s'élève à 7 666 k€. Comme les années passées, ces produits proviennent très majoritairement de la **générosité du public (64,4%)⁵** et plus largement de **fonds privés (73,4%)⁶**. Par rapport à 2023, les produits collectés en 2024 sont en hausse de +0,4%, soit +29 k€. Cette hausse provient pour +1,5% de la générosité du public et non public, +2,4% des subventions et autres concours publics et -3,5% de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Répartition des produits collectés en 2024



(5) Produits liés à la générosité du public et utilisation des fonds dédiés antérieurs.

(6) Produits liés à la générosité du public, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs et produits non liés à la générosité du public.

(7) Total des produits hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisations des fonds dédiés antérieurs.

1.1 Produits liés à la générosité du public

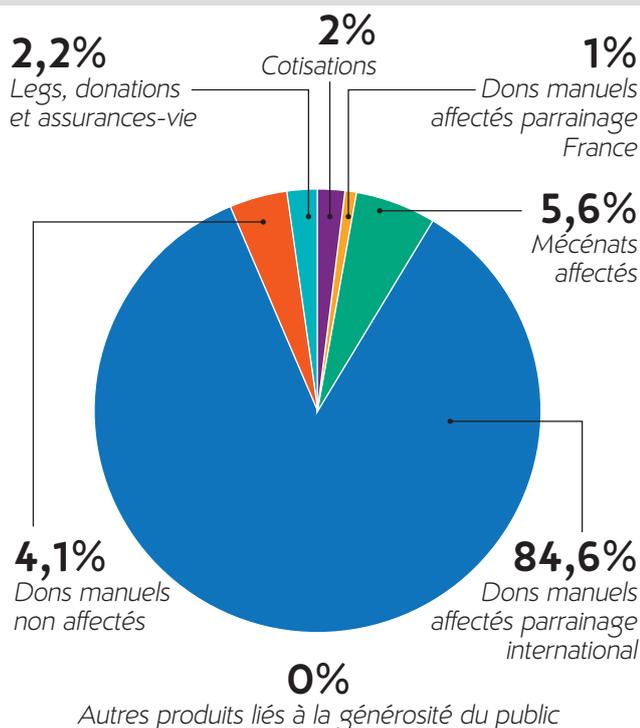
La catégorie *Produits liés à la générosité du public* correspond au montant des contributions de toute nature (parrainages, dons, legs, et produits associés) effectuées par des personnes physiques, y compris les cotisations des membres.

Ils s'élèvent à 4 126 k€ en 2024, soit **53,8% des produits enregistrés et 60,3% des produits collectés⁷**. Ils sont en augmentation par rapport à 2023 de +48,7 k€ soit +1,2%. Les dons manuels ont augmenté de +102 k€, les legs et assurances vie ont diminué de -130 k€, les cotisations sans contreparties ont légèrement augmenté de +7,6 k€, le mécénat (les produits liés à la générosité des entreprises) a augmenté de +55,6 k€ soit +31,6% et les autres produits ont augmenté de +13,5 k€. France Parrainages comptait 2 540 Adhérents fin 2024.

Comme les années précédentes, les produits issus de la générosité du public de France Parrainages se caractérisent par :

- un très fort taux d'affectation inhérent à l'activité de France Parrainages : en 2024, 91,1% des produits issus de la générosité du public sont affectés par les donateurs. Il s'agit très majoritairement des montants versés chaque mois par les parrains au titre du parrainage international ;
- un très fort taux de financement du parrainage international par la générosité du public qui, à l'inverse, ne représente qu'un très faible taux de financement du parrainage de proximité en France, celui-ci restant très majoritairement financé grâce à des subventions publiques et dans une moindre mesure au mécénat privé.

Répartition par affectation



Les subventions et autres concours publics reçus en 2024 par France Parrainages s'élevaient à 2 029 k€ en hausse de +9,9% par rapport à 2023, soit + 182 k€. Cette hausse provient de l'augmentation des subventions dans le cadre du déploiement territorial du parrainage de proximité en France. Les subventions publiques représentent **29,6% des produits collectés** et **26,5% des produits enregistrés par France Parrainages** en 2024.

1.4 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Le poste *Utilisations des fonds dédiés antérieurs* correspond aux produits affectés collectés antérieurement à 2024 et utilisés en 2024. Cela concerne principalement les montants collectés au titre du parrainage international au quatrième trimestre 2024 et qui ont été reversés sur le terrain, après déduction des frais de gestion, au mois de janvier 2025.

1.2 Produits non liés à la générosité du public

Cette catégorie correspond (i) aux montants collectés auprès de personnes morales privées (fondations, associations, fond...), et (ii) à d'autres produits non liés à la générosité du public (produits financiers, transferts de charges...).

Les produits non liés à la générosité du public s'élevaient en 2024 à 690,4 k€. Ils représentent **10,1% des produits collectés⁸** et **9% du total des produits enregistrés par France Parrainages** en 2024, soit une augmentation de +63,6 k€, soit +10,2% par rapport à l'année précédente.

Les contributions sans contrepartie ont augmenté de +57,6 k€, soit +9,9%. Les autres produits non liés à la générosité du public ont augmenté de +6 k€, soit +14,3%.

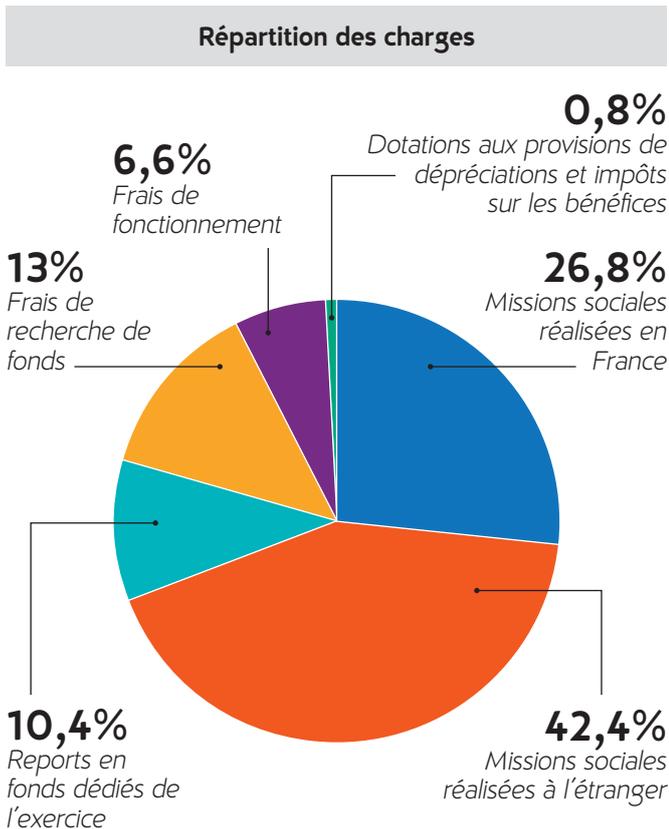
1.3 Subventions et autres concours publics

La catégorie *Subventions et autres concours publics* correspond essentiellement aux subventions versées par les conseils départementaux en faveur du parrainage de proximité en France mais aussi depuis plus récemment aux subventions d'organismes gouvernementaux pour soutenir le développement de ce type de parrainage et les actions de mentorat.

(8) La liste complète des contributeurs est à consulter dans le rapport d'activité.

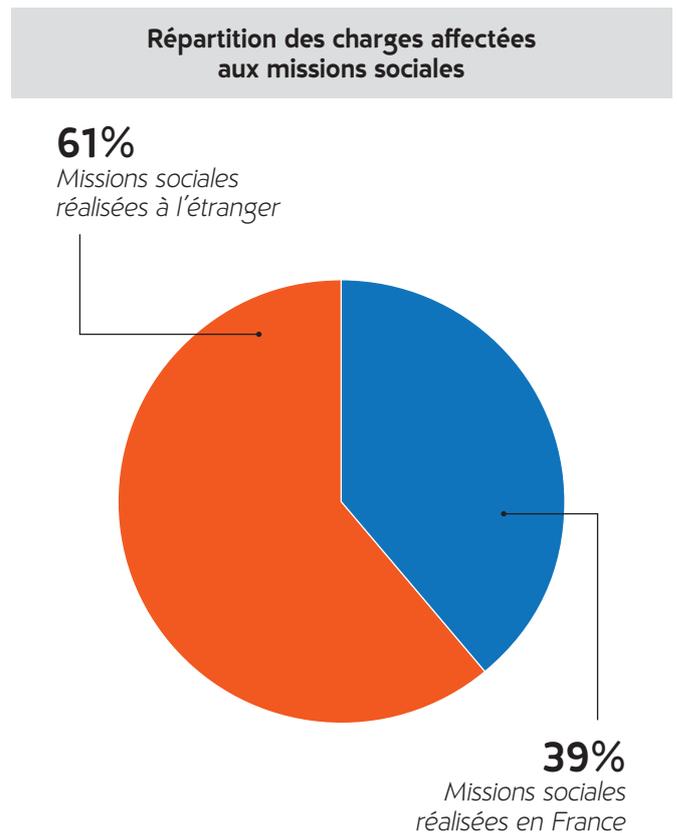
2. CHARGES DE L'EXERCICE

Le total des charges de France Parrainages pour l'année 2024 s'élève à 7 515 k€, en hausse de +4,6% par rapport à l'année dernière. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses liées aux missions sociales de +204 k€, par un effort accru en termes de recherche de fonds de +184 k€, une diminution des reports en fonds dédiés de -106 k€ et par une augmentation des frais de fonctionnement de +33k€ et une augmentation des dotations aux provisions/dépréciations et impôt de + 12k€.



Les missions sociales de France Parrainages se répartissent entre :

- celles réalisées en France qui comprennent à la fois le parrainage de proximité d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et aussi depuis plus récemment de mineurs isolés ;
- celles réalisées à l'international, regroupant à la fois les parrainages individuels et les financements de projets de développement au bénéfice des enfants parrainés.



2.1 Missions sociales

Les missions sociales effectuées par France Parrainages consistent en la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, en France et à l'étranger.

Pour l'année 2024, les charges de France Parrainages liées à ses missions sociales s'élèvent à 5 201,6 k€, en augmentation de 4,1% par rapport à l'année précédente. Les missions sociales représentent **69,2% du total des charges de France Parrainages en 2024** et **77,9% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations**.

Si les actions à l'international représentent, en 2024, 61% des dépenses affectées aux missions sociales de France Parrainages, l'équilibre entre actions à l'international et actions en France est tout autre si l'on prend également en compte la contribution en nature des parrains et des autres bénévoles. En prenant en compte à la fois les dépenses liées aux missions sociales et les contributions en nature liées à ces missions sociales (valorisées à 7 406,8 k€ en 2024), les charges de France Parrainages liées aux missions sociales se répartissent de la manière suivante :

- parrainage international (3 274,2 k€) : 26% ;
- parrainage de proximité en France (9 334,2 k€) : 74%.

Cette répartition des charges entre actions en France et à l'international est bien plus représentative des activités de France Parrainages que le rapport induit par la seule prise en compte des dépenses inscrites au compte de résultat.

PARRAINAGE EN FRANCE

Les charges liées au parrainage de proximité en France sont constituées :

- pour l'essentiel, par les frais de personnel nécessaires à la mise en place et au suivi des parrainages et les dépenses associées (principalement locaux et fonctionnement) ;
- pour le solde, par des dépenses liées à la recherche de parrains et aux activités des enfants parrainés.

En 2024, les charges liées au parrainage de proximité en France s'élèvent à 2 017 k€, en hausse de 7,4% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par l'ouverture de l'antenne du Puy-de-Dôme, les coûts liés au développement des activités des autres antennes ainsi que les frais de personnel, frais de fonctionnement et les coûts liés aux campagnes de notoriété et recrutement de parrains.

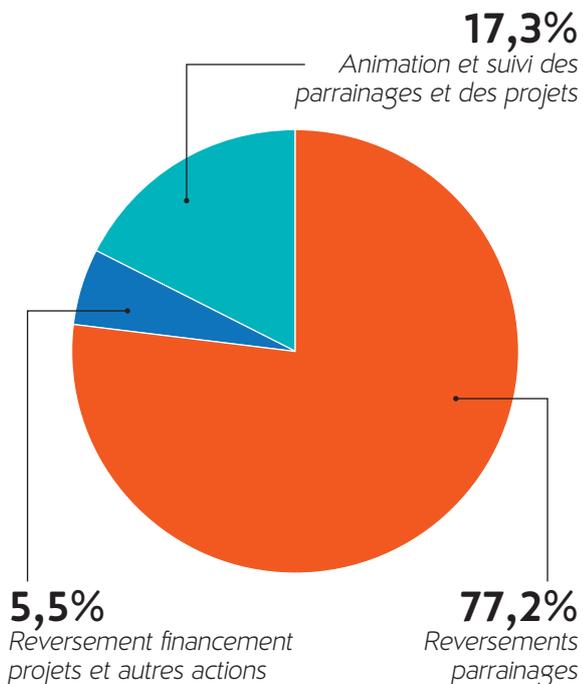
PARRAINAGE À L'INTERNATIONAL

Les charges liées aux missions sociales à l'international s'élèvent, en 2024, à 3 184,5 k€. Elles sont en augmentation de +2,1% par rapport à l'an dernier tant en ce qui concerne les montants reversés sur le terrain que les coûts liés à l'animation et au suivi des parrainages à l'international.

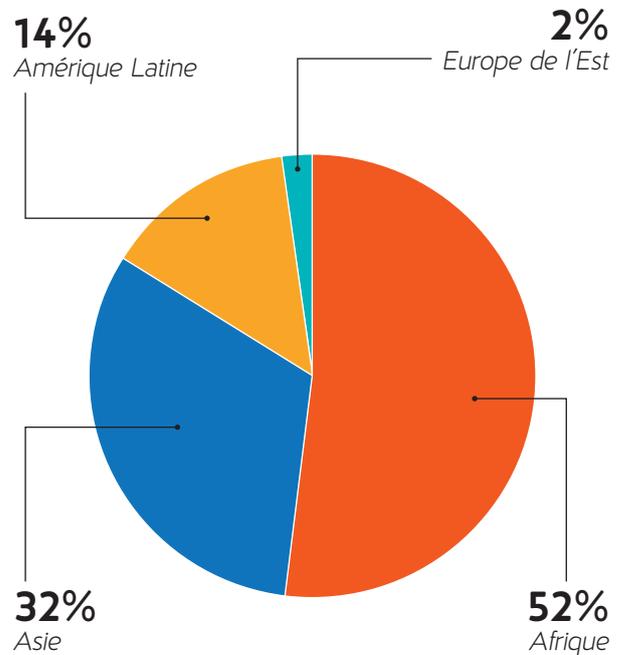
Les dépenses liées au pôle international se répartissent de la manière suivante :

- 2 459,3 k€ reversés dans le cadre de parrainages, en augmentation de +3% par rapport à l'an dernier. En relation avec les montants collectés au titre du parrainage international. Aussi les taux de reversement sur le terrain n'ont pas été modifiés depuis mi-2018. Sauf exception, le taux de reversement sur le terrain s'élève toujours à 75% ;
- 175,1 k€ reversés dans le cadre du financement de projets de développement et d'autres actions sociales qui visent à l'amélioration des conditions de vie des enfants parrainés et de leur famille, soit une augmentation de +5% par rapport à 2023 ;
- 550,1 k€ utilisés pour l'animation et le suivi des parrainages et des projets internationaux, soit un montant en diminution de -3% par rapport à 2023.

Répartition des dépenses liées au parrainage international



Répartition par zone géographique des montants versés au titre des actions à l'international



2.2 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 976 k€ en 2024, soit une hausse de +23% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'activation d'un certain nombre de campagnes afin de recruter des nouveaux donateurs et parrains et la hausse des charges du personnel. Au total, **les frais de recherche de fonds représentent 13% du total des charges de France Parrainages et 14,6% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations.**

2.3 Frais de fonctionnement de l'organisme

Les frais de fonctionnement de l'organisme s'élèvent à 496 k€ en 2024, soit **6,6% du total des charges de France Parrainages et 7,4% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations.** Les frais de fonctionnement de l'organisme sont en augmentation de +7,2% en 2024 par rapport à 2023. Cette augmentation est essentiellement liée à l'augmentation des charges de personnel avec notamment le renforcement de l'équipe informatique et l'augmentation du nombre de licences informatiques liée à l'augmentation du nombre de collaborateurs au sein de l'association.

2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Le poste *Reports en fonds dédiés de l'exercice* pour un montant de 782 k€ correspond aux produits collectés en 2024, affectés par les donateurs et non encore utilisés fin 2024. Cela concerne principalement les montants collectés au titre du parrainage international au quatrième trimestre 2024 et qui ont été reversés sur le terrain, après déduction des frais de gestion, au mois de janvier 2025..

3. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Produits moins charges, les comptes 2024 de France Parrainages font ressortir un excédent de 151 k€ soit une diminution de -298 k€ par rapport au résultat de 2023 de 449 k€.

Après affectation aux réserves de l'excédent de l'exercice de 151 k€, les fonds propres de l'association s'élèveront à 1 681 k€.

4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 7 715k€ en 2024, soit une augmentation de 964 k€, +14% par rapport à 2023. Elles se répartissent entre :

- la valorisation du temps consacré par les parrains et marraines à leurs filleuls dans le cadre du parrainage de proximité qui représente en 2024 un montant de 7 310 k€

soit une augmentation de +18,8% par rapport à 2023 liée au nombre de filleuls accompagnés ;

- le mécénat de compétences dont a bénéficié l'association et valorisé à 328 k€ soit une diminution de -14% par rapport à 2023 ;
- un don en nature pour 6 k€ ;
- la valorisation du bénévolat dont a bénéficié l'association au-delà du temps consacré aux filleuls par leurs marraines et parrains pour un montant de 71 k€ soit une diminution de -8% par rapport à 2023.

5. LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie nette⁹ de France Parrainages s'élève à 2 934 k€, en augmentation de +326 k€ par rapport à 2023.

Le montant de la trésorerie de France Parrainages demeure à fin 2024 très supérieur à celui des fonds dédiés¹⁰ qui s'élève à 998 k€ au 31 décembre 2024. Le fonds Gulliver pour un montant de 50 k€ collecté les années précédentes (et qui fait partie des 998 k€) sera utilisé en 2025 pour un co-financement de la campagne de recrutement de parrains pour l'antenne de la Manche qui sera ouverte en 2025.

6. LES RÉSERVES ET LES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2024, après affectation de l'excédent de l'exercice de 151 k€, les réserves s'élèveront à 1 620 k€.

Les fonds propres totaux s'élèveront à 1 681 k€ : ils comprennent les fonds propres statutaires à hauteur de 61 k€, les réserves et le résultat de l'année.

France Parrainages pilote ses fonds en fonction de trois indicateurs ;

- le premier indicateur permet d'évaluer l'indépendance financière de l'association, sachant que les commissaires aux comptes considèrent qu'un pourcentage de 20% serait jugé comme insuffisant. Chez France Parrainages, les fonds propres représentent 45,5% du total du passif du bilan, ce qui est quasi équivalent à 2023, soit 45,7%.

Les deux autres indicateurs analysent la couverture des charges d'exploitation et la constitution en termes de produits d'exploitation. Les fonds propres représentent :

- 4,15 mois de charges d'exploitation (hors reversement parrainages à l'international), ce qui correspond à l'objectif de France Parrainages d'avoir des fonds associatifs qui peuvent couvrir entre 3 et 6 mois de charges ;
- 4,04 mois de produits d'exploitation (hors reversement parrainages à l'international), ce qui correspond à l'objectif de France Parrainages d'avoir des fonds associatifs supérieurs à 3 mois de produits d'exploitation.

(9) Disponibilités et placements bancaires, valeurs mobilières de placements moins les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

(10) Ce sont les dons et financements reçus sur l'exercice 2024 et non utilisés au 31 décembre 2024.

LES COMPTES DE L'ANNÉE 2024



© Alexandre Sattler - France Parrainages

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES ANNUELS

en euros

ASSO CFPE FRANCE PARRAINAGES

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan au 31/12/2024

PLACE VICTOR HUGO
94270 LE KREMLIN BICETRE

SIRET : 77569197500178

NAF : 8899A

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions et dépréciations	15
Etat des créances et dettes	16
Charges à payer et produits à recevoir	17
Produits et charges constatés d'avance	18
Détail des legs, donations et assurance-vie	19
Compte de résultat par origine et destination	20
Compte de résultat par origine et destination (Suite)	21
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	22
Variation des fonds dédiés et reportés	23
Synthèse de la variation des fonds dédiés et reportés	24
Variation des fonds propres art.432.22	25

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	165 809	165 809		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	204 715	204 715		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	309 381	238 240	71 142	87 289
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	56 530		56 530	56 530
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 917		9 917	9 327
TOTAL I	746 352	608 763	137 589	153 146
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 417	31 242	4 176	4 290
Créances reçues par legs ou donations	30 919		30 919	44 607
Autres	542 969		542 969	1 013 636
Valeurs mobilières de placement				4 945
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 938 548		2 938 548	2 068 259
Charges constatées d'avance	39 465		39 465	61 488
TOTAL III	3 587 318	31 242	3 556 077	3 197 224
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 333 671	640 005	3 693 666	3 350 370

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	60 979	60 979
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 469 333	1 020 024
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	151 032	449 309
Situation nette	1 681 345	1 530 312
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 681 345	1 530 312
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	87 449	101 137
Fonds dédiés	998 025	998 951
TOTAL III	1 085 475	1 100 088
Provisions		
Provisions pour risques	10 000	
Provisions pour charges	73 610	68 610
TOTAL IV	83 610	68 610
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 184	4 235
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 041	199 484
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	367 466	318 597
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	194 900	22 984
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	109 645	106 059
TOTAL V	843 236	651 359
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 693 666	3 350 370

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	88 756	81 097
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		2 209
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 029 311	1 847 245
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 696 944	3 594 957
Mécénats	232 272	176 674
Legs, donations et assurances-vie	119 621	159 893
Contributions financières	642 204	584 577
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 823	16 853
Utilisations des fonds dédiés	783 095	958 712
Autres produits	3 566	3 566
TOTAL I	7 622 591	7 425 782
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 491 031	1 379 205
Aides financières	2 649 653	2 567 662
Impôts, taxes et versements assimilés	186 960	170 750
Salaires et traitements	1 584 465	1 411 709
Charges sociales	746 019	650 981
Dotations aux amortissements et dépréciations	38 510	36 467
Dotations aux provisions	15 000	4 221
Reports en fonds dédiés	782 169	767 798
Autres charges	1 198	9 415
TOTAL II	7 495 005	6 998 207
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	127 586	427 576
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27 798	28 752
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	100	117
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	27 899	28 869
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		100
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	323	
TOTAL IV	323	100
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	27 576	28 769
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	155 162	456 345

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	2 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	80	135
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	80	135
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 920	-135
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	6 050	6 901
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 652 489	7 454 652
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 501 457	7 005 343
EXCÉDENT OU DÉFICIT	151 032	449 309

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	6 076	10 641
Prestations en nature	328 324	509 930
Bénévolat	7 380 805	6 230 942
TOTAL	7 715 206	6 751 513
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	6 076	10 641
Prestations en nature	328 324	509 930
Personnel bénévole	7 380 805	6 230 942
TOTAL	7 715 206	6 751 513

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 3 693 666 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 151 032 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvres :

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Faits caractéristiques

L'ouverture de l'antenne du Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand constitue un événement majeur au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à compter de la clôture.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 15 à 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 à 20 ans, |
| • Installations et agencements divers | 3 à 15 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 5 ans, |
| • Matériel de transport | 3 à 5 ans. |

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le portefeuille de l'association au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Compte à terme : 711 741 euros

Disponibilités : 2 218 014 euros

Le portefeuille titres a été soldé sur l'exercice 2024.

L'imposition des revenus des valeurs mobilières s'élève à 6 050€ pour l'exercice 2024.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Au 31 décembre 2024, deux provisions ont été enregistrées :

- Une provision pour départ à la retraite pour 73 610 euros ;

- Une provision de 10 000 euros pour couvrir le risque de non versement du solde prévu par la convention de financement entre France Parrainages et un mécène .

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2024) en tenant compte des éléments suivants : paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel), données spécifiques à l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales), taux d'actualisation retenu à 3,38%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 73 610 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant de fonds dédiés inscrits au bilan de CFPE-France Parrainages au 31/12/2024 correspondent très majoritairement aux montants collectés au titre du parrainage international lors des trois derniers mois de l'année 2024 et qui seront reversés sur le terrain au mois de janvier 2025.

Cautions et Garanties :

Dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie signée entre CFPE - France Parrainages et la Fondation pour l'Enfance, la Fondation pour l'Enfance garantit à France Parrainages le capital et les intérêts de la trésorerie placée par France Parrainages auprès de la Fondation pour l'Enfance au titre de cette convention. Cette garantie a été soldée sur l'exercice 2024.

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Concernant le parrainage en France, l'évaluation du temps passé par les parrains avec leurs filleuls a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Le nombre moyen de filleuls en France au cours de l'année 2024 s'élève à 860;
- Chaque filleul passe un weekend sur deux avec son ou ses parrain(s), soit environ 1 000 heures par an consacrés à chaque filleul par son ou ses parrain(s) ;
- 50% de ce temps de partage est retenu pour la valorisation du bénévolat ;
- Chaque heure offerte par les parrains est valorisée sur la base d'un taux de 17 €.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, l'estimation du bénévolat parrainage France s'élève donc pour l'exercice à 7.310.000 €.

Concernant le parrainage international, le temps consacré par les parrains à leurs filleuls est très divers et a été jugé non évaluable.

Enfin, au-delà du parrainage, l'association a bénéficié d'un grand nombre d'heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Ce bénévolat, indispensable au développement et au fonctionnement de l'association, a été évalué à 4.165 heures pour l'année 2024, soit un montant de 70.805€ en se fondant sur une valorisation de l'heure offerte de 17 €.

Il convient d'ajouter à ces contributions en bénévolat le mécénat de compétences dont bénéficie France Parrainages, qui a représenté un montant de 328.324€ au cours de l'exercice.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de France Parrainages sont le Président, la Trésorière et la Directrice Générale.

Le Président et la Trésorière étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Parmi les trois plus hauts cadres dirigeants, seule la Directrice Générale est rémunérée par l'association.

Indiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants reviendrait donc à divulguer la rémunération de la Directrice Générale ce que l'association ne souhaite pas.

Compte de résultat par origine et par destination :

Le compte de résultat par origine et par destination présenté ci-après a été construit pour l'année 2024 sur la base de l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Produits par origine**Produits liés à la générosité du public :**

- Cotisations manuelles sans contrepartie : il s'agit des cotisations versées par les membres de l'association conformément à ses statuts ;
- Dons manuels : ce poste comprend notamment les montants versés au titre du parrainage, les montants versés par des particuliers pour le financement de projet ainsi que les dons non affectés effectués au profit de l'association. Pour rappel, les dons manuels affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés;
- Legs, donations et assurances-vie : il s'agit des legs et assurances-vie au titre desquels France Parrainages a bénéficié d'un versement au cours de l'exercice;
- Autres produits liés à la générosité du public : ce poste comprend notamment les loyers de fermage reçus au titre de legs en cours de réalisation.

Produits non liés à la générosité du public :

- Parrainage des entreprises : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations avec contrepartie ;
- Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations sans contrepartie. A noter que le mécénat de compétences n'est pas inclut dans ce poste mais est comptabilisé en contribution volontaire en nature ;
- Autres produits non liés à la générosité du public : Ce poste est constitué des revenus correspondant aux placements financiers, de refacturations diverses et d'indemnités reçues au titre de congés maladie ou de congés maternité.

Subventions et autres concours publics

Ce poste est principalement constitué des subventions publiques versées par les différents organismes publics soutenant le parrainage en France. Au premier rang de ces organismes figurent les conseils départementaux où des parrainages sont accompagnés par CFPE-France Parrainages.

Charges par destination :

Les charges sont réparties par destination en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association.

Mission sociales

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Les charges liées aux missions sociales sont principalement constituées par :

Les versements aux partenaires de l'association à l'étranger des montants collectés au titre du parrainage, déduction faite des frais de gestion ;

Les coûts directement affectés à chaque mission sociale au premier rang desquels les charges de personnel, les locaux et autres frais inhérents aux missions sociales (par exemple honoraires de psychologues ou frais de mission à l'étranger) ;

Les coûts indirects associés à chaque mission sociale comme par exemple les coûts liés à l'animation du réseau de parrains, les coûts liés à la recherche de nouveaux parrains en France et 50% des coûts liés à la direction générale tel qu'estimé sur la base des temps effectifs passés.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à la conception, l'envoi et la diffusion d'outils destinés à la collecte de fonds (mailings etc.) ainsi que les frais du personnel dédié à la recherche de fonds et à la gestion de la base de donateurs. 25% des coûts liés à la direction générale sont également comptabilisés en frais de recherche de fonds, estimation réalisée sur la base des temps effectifs passés.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent les frais de structure, direction, comptabilité et services généraux. Ce poste inclut 25% des coûts liés à la direction générale, le solde étant réparti entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

Affectation par destination des produits liés à la générosité du public

Les règles retenues par CFPE - France Parrainages quant à l'affectation par destination des produits liés à la générosité du public sont, dans l'ordre, les suivantes :

Affectation de l'ensemble des ressources affectées :

Affectation aux missions sociales concernées des ressources affectées liés à la générosité du public ainsi que des ressources affectées collectées auprès de mécènes et des subventions publiques ;

Affectation aux frais de recherche de fonds des ressources collectées grâce au mécénat afin de développer la collecte et la notoriété de France Parrainages ;

Affectation aux frais de fonctionnement de l'organisme des cotisations perçues ;

- Dans l'hypothèse où les ressources affectées à une mission sociale seraient supérieures aux emplois de l'exercice relatifs à cette mission sociale, affectation de l'excédent de ressources de la manière suivante : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds dans la limite des montants de frais de fonctionnement de l'organisme et de frais de recherche de fonds à couvrir ;

- Affectation des ressources non affectées collectées auprès du public de la manière suivante :

Affectation prioritaire au solde éventuel à financer des missions sociales ;

Affectation du solde éventuel après affectation prioritaire comme suit : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds ;

- Affectation du mécénat non affecté selon les mêmes règles que celles énoncées ci-dessus pour les ressources non affectées collectées auprès du public.

Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 844 euros, décomposés de la manière suivante :
 - honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 844 euros.

Ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT TOTAL DES RESSOURCES
ALLEMAGNE	11267,00
AUTRICHE	482,00
BELGIQUE	70538,00
CANADA	1910,00
CHINE	348,00
CROATIE	255,00
DANEMARK	498,00
ÉMIRATS ARABES UNIS	2005,00
ESPAGNE	5127,88
ÉTATS-UNIS	49544,08
IRLANDE	420,00
ISRAEL	288,00
ITALIE	4223,00
LUXEMBOURG	9352,11
MADAGASCAR	348,00
MAROC	420,00
MAURITANIE	1500,00
MEXIQUE	350,00
MONACO	523,00
NOUVELLE-ZÉLANDE	228,00
PAYS-BAS	2318,00
PORTUGAL	203,00
ROUMANIE	3202,00
ROYAUME-UNI	3714,19
SINGAPOUR	83,00
SUEDE	348,00
SUISSE	13356,00
TAIWAN	388,00
TANZANIE	418,00
TURQUIE	174,00
Total	183831,26

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 est mise à la disposition du public :
 - au siège de l'association , situé 23 place Victor Hugo, 94270 Le Kremlin Bicêtre.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 809		
TOTAL	165 809		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions	204 715		
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	14 874		
Matériel :			
- De transport	78 588		14 200
- De bureau et informatique, mobilier	201 556		8 162
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	56 530		
TOTAL	556 263		22 362
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 327		590
TOTAL	9 327		590
TOTAL GÉNÉRAL	731 399		22 952

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			165 809	
TOTAL			165 809	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.			204 715	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			14 874	
Matériel :				
- De transport		8 000	84 788	
- De bureau et informatique, mobilier			209 719	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			56 530	
TOTAL		8 000	570 626	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			9 917	
TOTAL			9 917	
TOTAL GÉNÉRAL		8 000	746 352	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 809			165 809
TOTAL	165 809			165 809
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	204 715			204 715
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 358	1 487		3 845
Matériel de transport	36 593	22 554	8 000	51 148
Matériel de bureau et informatique, mobilier	168 778	14 468		183 247
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	412 445	38 509	7 999	442 954
TOTAL GÉNÉRAL	578 254	38 509	7 999	608 763

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations	68 610	5 000		73 610
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		10 000		10 000
TOTAL II	68 610	15 000		83 610

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	41 242		10 000	31 242
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation	100		100	
TOTAL III	41 342		10 100	31 242
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	109 952	15 000	10 100	114 852
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- D'exploitation</i>		15 000	10 000	
<i>- Financières</i>			100	
<i>- Exceptionnelles</i>				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 917		9 917
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	31 242	31 242	
Clients, usagers et comptes rattachés	4 176	4 176	
Reçues sur legs ou donations	30 919	30 919	
Personnel et comptes rattachés	6 650	6 650	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 940	6 940	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	472 460	472 460	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	56 919	56 919	
Charges constatées d'avance	39 465	39 465	
TOTAL	658 688	648 771	9 917

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	4 184	4 184		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	167 041	167 041		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	136 356	136 356		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 516	172 516		
Impôts sur les bénéfices	6 050	6 050		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	52 544	52 544		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	194 900	194 900		
Produits constatés d'avance	109 645	109 645		
TOTAL	843 236	843 236		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 272	1 235
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 908	49 844
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	208 648	193 895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	264 829	244 975

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	30 919	44 607
Autres créances	53 720	20 584
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	8 792	
TOTAL	93 431	65 191

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation	109 645	106 059
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		109 645	106 059

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation	39 465	61 488
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		39 465	61 488

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	92 213
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	13 720
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	27 408
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	27 408
TOTAL	160 749

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	13 720
TOTAL	13 720

SOLDE DE LA RUBRIQUE	147 029
-----------------------------	----------------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	88 756	88 756	81 097	81 097
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	3 696 944	3 696 944	3 594 957	3 594 957
Legs, donations et assurance-vie	92 213	92 213	222 301	222 301
Mécénats	232 272	232 272	176 674	176 674
Autres produits liés à la générosité du public	15 720	15 720	2 209	2 209
TOTAL I	4 125 905	4 125 905	4 077 238	4 077 238
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	642 204		584 577	
Autres produits non liés à la générosité du public	48 188		42 171	
TOTAL II	690 392		626 748	
Subventions et autres concours publics	III 2 029 311		1 847 245	
Reprises sur provisions et dépréciations	IV 10 100		7 117	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V 810 502	783 094	1 078 712	859 785
TOTAL (I à V)	7 666 210	4 908 999	7 637 060	4 937 023
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	2 017 112	52 157	1 878 627	59 149
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	550 135	550 135	568 328	568 328
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 634 357	2 634 357	2 550 923	2 550 923
TOTAL I	5 201 604	3 236 649	4 997 878	3 178 400
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	642 366	250 366	476 168	106 168
Frais de recherche d'autres ressources	333 258	20 746	315 407	22 160
TOTAL II	975 624	271 112	791 575	128 328
Frais de fonctionnement	III 496 221	424 627	462 811	259 517
Dotations aux provisions et dépréciations	IV 53 510	43 410	40 788	33 671
Impôt sur les bénéfices	V 6 050		6 901	
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI 782 169	782 169	887 798	887 798
TOTAL (I à VI)	7 515 178	4 757 967	7 187 751	4 487 714
EXCÉDENT OU DÉFICIT	151 032	151 032	449 309	449 309

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2024		31/12/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	7 380 805	7 380 805	6 230 942	6 230 942
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	7 380 805	7 380 805	6 230 942	6 230 942
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II	334 401		520 571	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	7 715 206	7 380 805	6 751 513	6 230 942
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	7 317 110	7 317 110	6 162 152	6 162 152
Réalisées à l'étranger	50 698	50 698	53 678	53 678
TOTAL I	7 367 808	7 367 808	6 215 830	6 215 830
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	6 498	6 498	7 556	7 556
Contributions volontaires au fonctionnement III	340 900	6 499	528 128	7 556
TOTAL (I + II + III)	7 715 206	7 380 805	6 751 514	6 230 942

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2024	31/12/2023	Ressources par origine	31/12/2024	31/12/2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie	88 755	81 097
Actions réalisées par l'organisme	52 158	59 148	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	3 696 944	3 594 957
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	92 213	222 301
Actions réalisées par l'organisme	550 135	568 328	Mécénats	232 272	176 674
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger	2 634 356	2 550 923	Autres ressources liées à la générosité du public	15 720	2 209
TOTAL I	3 236 649	3 178 399			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	250 366	106 168			
Frais de recherche d'autres ressources	20 746	22 160			
TOTAL II	271 112	128 328			
Frais de fonctionnement III	424 627	259 518			
TOTAL EMPLOIS	3 932 388	3 566 245	TOTAL RESSOURCES I	4 125 904	4 077 238
Dot. aux prov. et dépréciations IV	43 410	33 671	Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V	782 169	887 798	Utilisat. des fonds dédiés anté. III	783 095	859 785
Excédent de la génér. du public de l'ex.	151 032	449 309	Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	4 908 999	4 937 023	TOTAL	4 908 999	4 937 023
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	930 405	481 096
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	151 032	449 309
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 081 437	930 405

Contributions volontaires en nature	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	7 317 111	6 162 152	Bénévolat	7 380 805	6 230 942
Réalisées à l'étranger	50 698	53 678	Prestations en nature		
TOTAL I	7 367 809	6 215 830	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	6 498	7 556			
Contributions volontaires au fonctionnement III	6 498	7 556			
TOTAL	7 380 805	6 230 942	TOTAL	7 380 805	6 230 942

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2024	31/12/2023
Fonds dédiés en début d'exercice	998 952	1 189 866
(-) Utilisation	783 095	1 078 712
(+) Report	782 169	887 798
Fonds dédiés en fin d'exercice	998 026	998 952

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
	50 000					50 000	
TOTAL	50 000					50 000	
Ressources liées à la générosité du public							
	948 951	782 169	783 095			948 025	
TOTAL	948 951	782 169	783 095			948 025	
TOTAL GÉNÉRAL	998 951	782 169	783 095			998 025	
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
	101 137	13 720	27 408	87 449
TOTAL	101 137	13 720	27 408	87 449
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	101 137	13 720	27 408	87 449

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	50 000					50 000	
Ressources liées à la générosité du public	948 951	782 169	783 095			948 025	
TOTAL GÉNÉRAL	998 951	782 169	783 095			998 025	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations	101 137	13 720	27 408	87 449
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL	101 137	13 720	27 408	87 449

Variation des fonds propres art.432.22
(art. 432-22 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	60 979				60 979
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 020 024	449 309			1 469 333
- dont générosité du public					
Report à nouveau					
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	449 309	-449 309	151 032		151 032
- dont générosité du public					
Situation nette	1 530 312		151 032		1 681 344
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	1 530 312		151 032		1 681 344
- dont générosité du public					

LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



©Alexandre Sattler - France Parrainages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)

FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Siège social : 23, place Victor Hugo – 94270 LE KREMLIN BICETRE

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

**CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2025

D.Associations

Signé par :

02C671C471DF49B...

Représentée par Catherine Faraut

D. Associations

8 rue Bayen

75017 Paris

Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

DE L'ASSOCIATION

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)

FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Siège social : 23, place Victor Hugo - 94270 LE KREMLIN BICETRE

***Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2024***

D. Associations

8 rue Bayen

75017 Paris

Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

**CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les données de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Fondation pour l'Enfance et CFPE - France Parrainages ont signé une convention de gestion de trésorerie le 5 juillet 2011 pour une durée indéterminée. A travers cette convention, la Fondation pour l'Enfance offre à CFPE – France Parrainages le service d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ainsi, la trésorerie confiée par l'association est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 1,5 points via un compte courant ouvert dans les livres de la Fondation pour l'Enfance.

Cette convention de trésorerie a pris fin le 30 juin 2024.

Administrateur concerné : Francis CANTERINI, également administrateur et président de la Fondation pour l'Enfance.

Fait à Paris, le 13 juin 2025

Le commissaire aux comptes
D.Associations SAS
Représenté par Catherine Faraut

Signé par :

02C671C471DF49B...



© Alexandre Sattler - France Parrainages



FRANCE
parrainages

“ Un lien qui transforme la vie ”

france-parrainages.org

Siège : 23, place Victor Hugo • 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : +33 (0)1 43 90 63 00 • Fax : +33 (0)1 43 90 63 07 • siege@france-parrainages.org
Association humanitaire, loi de 1901 - Créée en 1947, habilitée à recevoir des dons et des legs du public